



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest
Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2021-36

Lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT

DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux et abrogation du règlement 455-18

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le projet de Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux et abrogation du règlement 455-18 est déposé;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Maxime Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux et abrogation du règlement 455-18.

Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance des objets du projet de Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux et abrogation du règlement 455-18 et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à Scotstown, Québec, ce 14 décembre 2021.

Monique Polard
Directrice générale